MAIRIE DE LA TOMBE
Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : secretariat@latombe77.fr

Edition avril 2021

La Gazette de Notre Village

Edito du maire

Chères Tombières et chers Tombiers,

Avec le printemps et le mois d'avril, comme vous avez pu le constater, nous avons entamé le grand nettoyage du printemps.

Le mois d'avril marque également le mois du budget primitif de la commune. Avec le conseil municipal, nous avons décidé de ne pas augmenter le taux des impôts locaux. En terme d'investissement pour l'année 2021 nous avons retenu principalement 2 projets :

- La rénovation de tous points lumineux restants (passage en led), la création de 3 points lumineux aux abords de l'église

- La rénovation de la maison de "Marinette", 48 rue grande.

Nous sommes très optimistes quant à la levée des restrictions sanitaires courant juin; la commission animation, menée par Florence, est sur les starting-blocks pour organiser des événements & animations dès fin juin.

Si vous avez la possibilité de vous faire vacciner faites-le. C'est la solution la plus efficace pour sortir rapidement de cette crise sanitaire.

Marc CHAUVIN

Histoire du village

L'église Saint-Laurent

Bâtie au XIIe siècle, l'église fut restaurée en 1862 étant donné son état dégradé qui menaçait la sécurité publique. Elle conserve alors le tympan du portail et une statuette en bois de Saint-Nicolas, patron des mariniers. Insérées dans le pavage de la nef, 2 dalles portent les épitaphes du chevalier Christophe de Boissy, décédé en 1652 et du Sieur Dufour, curé de 1763 à 1781.

Vie communale

- **Nettoyage du parking**

Nous tenons à vous remercier d'avoir libéré le parking de la mairie durant la journée du 8 avril afin de permettre à Kévin de le nettoyer.

- **Boîte mail de la Mairie**

La boîte mail de la mairie change. Vous pourrez dorénavant envoyer vos courriels à : secretariat@latombe77.fr

- **Sécurisation de la fosse septique de la salle des fêtes**

Nous remercions chaleureusement Monsieur Pelletier qui a contribué à la sécurisation de la fosse septique avec Kévin. Il nous reste plus qu'à enjoliver le tout !

- **Certificat d'Economie d'Energie (CEE)**

Dans le cadre d'une obligation encadrée par l'État, certaines entreprises (fournisseurs de gaz ou d'électricité, acteurs de la grande distribution ayant des stations essence, enseignes pétrolières) proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics gratuits pour vous aider à réaliser des économies d'énergie. Ces aides sont accessibles à tous sans condition de ressources.

Il existe des primes "Coup de pouce" pour certains travaux : «Coup de pouce Chauffage», «Coup de pouce Thermostat avec régulation performante», «Coup de pouce Isolation», «Coup de pouce Rénovation globale» (pour une maison individuelle ou un immeuble collectif).

Quels travaux sont concernés par les « Coups de pouce » ?

- L'isolation du toit ou des planchers bas ;
- Le remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz (autres qu'à condensation) par un équipement utilisant des énergies renouvelables ou par une chaudière au gaz à très haute performance énergétique d'efficacité supérieure ou égale à 92 % ;
- Le remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par un appareil de chauffage au bois possédant le label Flamme verte 7★ ou des performances équivalentes ;
- Le remplacement d'anciens convecteurs électriques par des radiateurs électriques très performants ;
- L'installation d'un thermostat programmable sur un système de chauffage individuel déjà existant ;
- Dans un bâtiment collectif, le remplacement d'un conduit d'évacuation des produits de combustion incompatible avec des chaudières individuelles au gaz à condensation ;
- La rénovation globale et performante d'un logement (maison ou immeuble).

Vie de la population

- **<u>La chasse aux dessins</u>**

Nous remercions les enfants pour leurs participations. Malheureusement, nous n'avons pas pu collecter tous les dessins car certains n'étaient pas accessibles. Voici le résultat de notre chasse ! Vous pourrez retrouver ces chefs-d'œuvre sur notre site internet.

TOM

JOYEUSES PÂQUES

YANIS

LA TOMBE
2021
PÂQUES

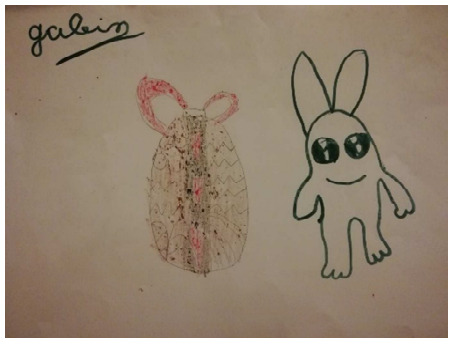
galein

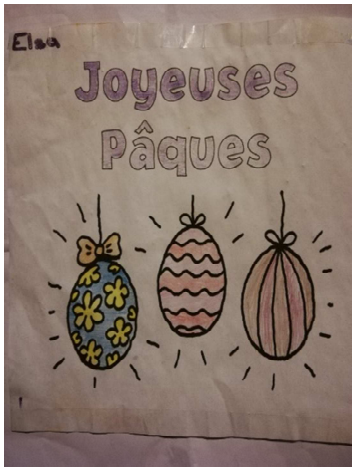
Elsa
Joyeuses
Pâques

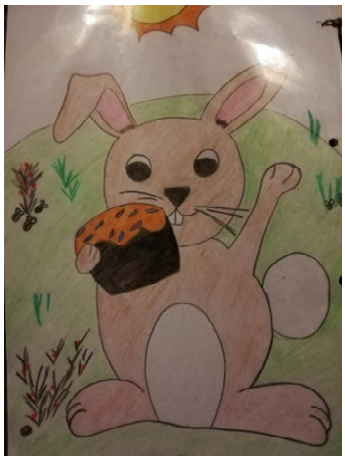

- **<u>Balade du 11 avril</u>**

Petite balade vivifiante dans la forêt par petits groupes espacés pour le respect des distances. Seul regroupement pour la photo de groupe.

- **<u>Prochaine promenade</u>**

Nous vous donnons rendez-vous sur la place de l'église le **<u>dimanches 9 mai à 9h30</u>**. Pensez à vous équiper de chaussures confortables, d'un gilet jaune, d'un masque, de votre carte d'identité, d'une attestation de domicile et d'une bouteille d'eau.

- **Célébration du 8 mai 1945**

Officiellement, le nom du jour férié correspondant au 8 mai est "Victoire de 1945". L'utilisation du mot armistice, comme dans l'expression "armistice de 1945", que l'on trouve sur certains calendriers, n'est pas correcte. En effet, un armistice est une convention signée par des gouvernements. Elle met fin à un conflit armé en temps de guerre, mais ne met pas fin à l'état de guerre. C'est ce type de document qui a été signé le 11 novembre 1918 dans le wagon de Rethondes, démarrant un cessez-le-feu et les négociations qui aboutiront au Traité de Versailles, signé par l'Allemagne et les Alliés. En 1945, il s'agit bel et bien d'une capitulation du Troisième Reich. En effet, il s'agit d'une reddition pure et simple d'un belligérant, de la fin des combats et de l'état de guerre. D'où l'appellation "victoire de 1945" et non "armistice de 1945".

De nombreux tissus bleu-blanc-rouge seront probablement observés aux fenêtres samedi 8 mai 2021. En effet, Emmanuel Macron avait invité les Français à sortir leurs drapeaux aux fenêtres à l'occasion des premières célébrations du 8 mai sous Covid, l'an dernier. Nous déposerons une gerbe de fleurs auprès du monument aux morts le 8 mai prochain. Nous aurions souhaité leur rendre hommage avec vous à nos côtés, mais le confinement ne nous le permettra encore pas.

Vie scolaire

- **Lettre des Maires du RPI concernant l'accueil périscolaire et la 2ème cantine**

Projet périscolaire dans le RPI

En juillet 2020, les 4 communes du RPI ont décidé, d'un commun accord, de mettre en place un service périscolaire et une seconde cantine. Pour mémoire, les raisons principales de ce projet sont :

- Répondre aux besoins observés lors du sondage effectué en Juillet 2020.

- Offrir un service de restauration aux enfants de la petite section de maternelle.

- Limiter les dérogations liées au périscolaire et conserver nos écoles ouvertes.

- Rendre plus attractifs nos villages pour de potentielles nouvelles familles.

- Limiter les temps de transport sur la pause méridienne.

Nous avions une volonté de créer ces 2 services fin 2020 / début 2021. Malheureusement, le contexte sanitaire, la somme d'informations à collecter, l'analyse et la recherche de la meilleure solution ne nous ont pas permis d'atteindre cet objectif.

Avec quelques mois de plus, nous sommes maintenant en mesure de vous offrir ces services à compter de la rentrée de septembre :

- ✓ Ouverture d'un accueil périscolaire.
- ✓ Service de restauration possible pour les enfants de la maternelle PS.

Afin de pouvoir assurer une bonne gestion administrative et opérationnelle, nous avons décidé de nous appuyer sur un tiers ayant une forte expérience sur le sujet. Ce tiers est l'association « **Familles Rurales** ».

Dans ce cadre, Familles Rurales se chargera de la gestion :

- des inscriptions, des paiements
- des ressources humaines
- de l'encadrement
- des démarches administratives : obtention des autorisations, des agréments

Où se feront ces deux services ?

Dans la salle des fêtes de Gravon. Ce choix est apparu le plus adapté pour les raisons suivantes :

- Le lieu est central, entre les deux écoles pour la restauration du midi.
- La commune Gravon n'avait pas d'activité « scolaire »
- La mise aux normes et l'investissement d'équipements y sont modérés.
- La capacité d'accueil de la salle est particulièrement appropriée.

Les conditions de fonctionnement :

- Le service périscolaire sera réservé aux enfants âgés de 6 ans et plus.

- L'accueil des enfants se fera :

  - Le matin à partir de 6h30 à 8h00
  - Le soir de 16h45 jusqu'à 19h00
  - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis lorsqu'il y a école

- La tarification périscolaire sera établie par un forfait du matin et du soir. A titre indicatif, les tarifs seraient les suivants :

  - Matin : 3,50€
  - Soir : 4,50€

- La cantine sera exclusivement pour les enfants scolarisés à Balloy et à La Tombe. Le coût devrait être identique à celui de Bazoches.

En termes de budget :

Nous avons établi un budget annuel prévisionnel sur la base d'une trentaine de places. Il s'élève à 58500€ et se décompose comme suit :

- Participations des familles : 35600€
- Prestation de service CAF : 7900€
- Participation des 4 communes : 15000€

Le planning :

- <u>D'avril à fin mai</u> : Nous allons travailler d'arrache-pied avec Familles Rurales afin d'affiner le coût, le fonctionnement, mais également pour établir la convention ainsi que le règlement intérieur.

- <u>Début juin</u> : un flyer sera distribué aux familles afin qu'elles aient l'ensemble des éléments indispensables pour prendre position et inscrire le ou leurs enfants pour la rentrée de septembre 2021.

- <u>De juin à juillet</u> :

  - Mise aux normes de la salle,
  - Installation des équipements pour la cantine,
  - Obtention des autorisations et divers agréments

- <u>Septembre 2021 :</u> accueil des enfants dans la joie et la bonne humeur !

- **De la bonne humeur dans notre école**

Pour fêter son 100ème jour de classe, Marie, la maîtresse, a revêtu son plus beau costume !

- **Inscription à la cantine pour la rentrée scolaire 2021/2022**

Vous pourrez inscrire vos enfants du 3 au 31 mai 2021 de 15h à 18h à l'agence postale de Bazoches-Lès-Bray.

Téléphone : 01.60.52.61.55

Vie dans la communauté des communes

- **S2E77 : mise en ligne de leur site internet**

Le S2e77, syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais, vient de mettre en ligne son site internet : https://www.s2e77.fr pour vous informer et vous accompagner.

Informations diverses

- **Vaccination**

Il reste beaucoup de places disponibles au centre de vaccination de Montereau-Fault-Yonne du fait de l'arrivée du Pfizer. N'hésitez pas à les contacter via Doctolib.

- <u>Ouverture de la mairie</u> : les vendredis de 17h00 à 19h00

- <u>Horaires d'hiver de la déchèterie de Montereau</u> (1 rue des prés saint martin) :
  - Les lundis, mercredis, jeudis et samedis : 9h - 12h30/ 13h30 - 18h
  - Les mardis : 8h30 – 12h30 / 13h30-18h
  - Les vendredis : 13h30 - 18h
  - Les dimanches : 9h - 12h

- <u>Numéros d'urgence</u> :

✓ Police : 17 ou 112
✓ Pompiers : 18 ou 112
✓ Samu : 15 ou 112
✓ SOS médecin : 3624
✓ Violences envers les enfants : 119, envers les femmes : 3919
✓ Harcèlement scolaire : 3020, cyberharcèlement : 0800 200 000
✓ Gendarmerie de Donnemarie-Dontilly : 01.60.58.20.00
✓ Préfecture de Melun : 01 64 71 77 77
✓ Sous-préfecture de Provins : 01 60 58 57 77
✓ Pharmacie de garde : contacter le commissariat de Montereau ou de provins :
  - Commissariat de Montereau : 01.64.70.44.00
  - Commissariat de Provins : 01.60.52.21.30

- <u>Covid 19, continuez les gestes barrières !</u>

➢ La Tombe sur internet

Mairie La TOMBE

Mairie de La Tombe (@MairieTombe)

https://www.latombe77.fr

la_tombe_77

Si vous êtes partisan de l'écologie et souhaitez recevoir la gazette par mail, n'hésitez pas à en faire la demande auprès de la mairie, nous sommes à votre écoute. Un simple mail suffit ! secretariat@latombe77.fr